


Des tonnes d'oranges pourrissent dans les ports européens à cause d'un conflit entre l'UE et l'Afrique du Sud

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 8 heures,
Mis à jour il y a 7 heures

Écouter cet article 

00:00/02:08 



L'Afrique du Sud est le deuxième exportateur mondial d'agrumes frais, après l'Espagne. *PHILL MAGAKOE / AFP*

L'UE a introduit de nouvelles exigences phytosanitaires qui ont conduit à ce blocage. L'Afrique du Sud, deuxième exportateur mondial d'agrumes frais après l'Espagne, a déposé plainte auprès de l'OMC.

Des tonnes d'oranges pourrissent dans des conteneurs bloqués dans les ports européens et risquent la destruction, alors que l'Afrique du Sud et l'Union européenne s'affrontent dans un conflit commercial autour des règles d'importation. L'Afrique du Sud, deuxième exportateur mondial d'agrumes frais après l'Espagne, a déposé plainte

auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le mois dernier quand l'UE a introduit de nouvelles exigences phytosanitaires qui, selon les producteurs, menacent leur survie.

Les mesures sont entrées en vigueur en juillet alors que des navires transportant des centaines de conteneurs remplis de fruits sud-africains à destination de l'Europe étaient déjà en mer, ce qui a entraîné leur blocage à l'arrivée, selon l'association sud-africaine des producteurs d'agrumes (CGA). *«C'est un désastre complet et absolu»*, a déclaré à l'AFP le PDG de la CGA, Justin Chadwick. *«Des aliments de qualité exceptionnelle, qui ne posent aucun risque, végètent là... C'est vraiment une catastrophe !»*.

Les règles de l'UE visent à lutter contre la propagation potentielle du faux carpocapse, un parasite africain qui a un faible pour les oranges et les pamplemousses. L'UE exige le traitement par un froid extrême de toutes les oranges destinées aux tables européennes et un maintien à des températures inférieures ou égales à deux degrés Celsius pendant 25 jours, ce qui, selon les producteurs sud-africains, n'est pas nécessaire, le pays disposant déjà de moyens plus ciblés pour prévenir l'infestation.

Dans sa plainte auprès de l'OMC, l'Afrique du Sud fait valoir que les exigences de l'UE ne sont *«pas fondées sur des données scientifiques»*, qu'elles sont *«discriminatoires»* et excessives. Et elles font peser un stress supplémentaire sur une filière déjà éprouvée. *«Cela va rajouter des coûts. Et en ce moment, c'est ce qu'aucun producteur au monde ne peut se permettre»*, explique Hannes de Waal, qui dirige l'exploitation quasi-centenaire Sundays River Citrus (sud-est).

À VOIR AUSSI - Bruxelles accuse la Russie d'inventer des excuses pour couper le gaz